



# Demande de Visas

(décembre, 2009)

Conseil Général d'Unification

Communion Mondiale des Eglises Réformées

18 au 28 juin 2010

Dans vos préparatifs pour participer au Conseil Général d'Unification, vous devez vous demander : **Ai-je besoin d'un visa ?** Veuillez lire attentivement ce qui suit pour déterminer ce qui s'applique à votre cas.

La majorité des visiteurs étrangers devra demander le « B-1 Visitor Visa », qui est également désigné le « Business B-1 Visitor Visa ». Avant de demander votre visa, veuillez noter que 35 pays sont reconnus par le gouvernement américain dans son programme de Visa Waiver. Nous allons d'abord vous résumer ce programme, pour ensuite décrire les exigences concernant les visas.

## I. Le « Visa Waiver Programme » pour les voyageurs aux Etats-Unis

Les citoyens de pays participant à ce programme n'ont pas besoin de visa. Les personnes venant de ces pays peuvent entrer sans visa aux Etats-Unis pour une période de 90 jours. Les pays suivants font actuellement partie de ce programme :

Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Ireland, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, les Pays-Bas, Portugal, la République Tchèque, San Marino, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, et le Royaume Uni\*.

*\* Passeports du Royaume Uni : Uniquement les passeports avec la mention "British Citizens" et/ou "with unrestricted right of abode in the United Kingdom" sont admis pour une entrée VWP. Si le passeport indique que la personne est "a British Subject, British Dependent Territories Citizen, British Overseas Citizen or British National" (Outre-mer), il n'a **pas droit** à une entrée VWP et doit demander un visa.*

Les citoyens canadiens n'ont pas besoin de visa, mais ils doivent être capables de prouver leur identité et leur citoyenneté. Il leur est conseillé de voyager avec un passeport, mais ils peuvent également présenter un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté. Ils doivent présenter une preuve d'identité avec photo, comme un passeport ou un permis de conduire. Une documentation plus sûre, comme un passeport, est exigée lors d'une arrivée par un moyen de transport public (avion, train, bus) que ce qui est demandé pour une arrivée en voiture personnelle.

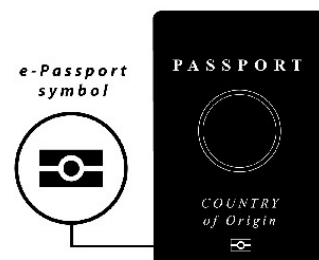
**VEUILLEZ NOTER** : Même si vous arrivez d'un pays où vous n'avez pas besoin d'obtenir un visa ("Visa Waiver Program"), vous êtes toujours obligé à remplir en ligne une demande d'autorisation électronique de voyage en rapport avec **ESTA - "Electronic System for Travel Authorization"**. Regardez ci-dessous.

## Passeports

Les passeports émis par les pays participant au « Visa Waiver Programme » doivent être lisibles par une machine. La majorité des passeports émis après 2004 sont conformes à cette exigence,

mais il vaudrait mieux vérifier le vôtre. Tout passeport émis entre le 26 octobre 2005 et le 25 octobre 2006 doit comporter une photo digitalisée (imprimée sur la page) ou une puce électronique – un e-passeport. Tout passeport émis après le 26 octobre 2006 doit être un e-passeport.

Des voyageurs en provenance de la République Tchèque, de l'Estonie, de Hongrie, de Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de Slovaquie et de la Corée du Sud **sont obligés de présenter un e-passeport**, quelle que soit la date de son émission. Si ces personnes n'en ont pas un, elles doivent demander un visa. Un e-passeport comporte un symbole international unique sur la couverture. →



En règle générale la date d'expiration d'un passeport doit être plus que six mois après la date d'entrée sur le territoire. Mais, pour les passeports des pays dans le « Visa Waiver Programme » la date doit être au moins 90 jours après la date d'entrée, en plus des six mois, puisque ces personnes peuvent rester 90 jours sans visa. De ce fait, **votre passeport doit avoir une date d'expiration en avril 2011** ou plus tard. En cas de doute, vous pouvez consulter un consulat américain. Mais nous avons compris que certains consuls n'estiment pas que ce délai de six mois s'applique aux pays dans le « Visa Waiver Programme ».

### **Système électronique pour une autorisation de voyage (ESTA) – nouveau en 2009 !**

Maintenant, tout voyageur arrivant d'un pays participant au « Visa Waiver Programme » doit obligatoirement remplir un formulaire sur Internet. Le Département de Sécurité Intérieur des Etats-Unis recommande de compléter ce formulaire au moins 72 heures avant votre départ. Au terme, cette autorisation électronique remplacera le formulaire I-94 qui est rempli dans l'avion avant l'atterrissage aux Etats-Unis. Actuellement, il faut toujours remplir aussi le formulaire papier dans l'avion.

Visiter le site <https://esta.cbp.dhs.gov> pour remplir le formulaire ESTA. Il est disponible en plusieurs langues. Une fois le formulaire complété, l'autorisation est normalement accordée immédiatement ; sinon, des indications complémentaires sont fournies. Puisque l'autorisation est valable pour une durée de deux ans et permet de multiples entrées aux Etats-Unis, vous pouvez la demander dès que vous avez décidé votre itinéraire. Vous pouvez même le faire aujourd'hui !

Si vous ne demandez pas l'autorisation ESTA, votre embarquement peut être refusé ou vous risquez de rencontrer d'autres difficultés et retards inutiles !

En dehors de toute obligation de le faire, nous conseillons d'imprimer une copie de l'autorisation ESTA et de la garder avec vous. Elle est transmise automatique à la compagnie aérienne à partir du site, mais à notre avis on est plus rassuré si on a une copie avec soi.

## **II. Le « Business B-1 Visitor Visa »**

Les personnes venant d'un pays ne faisant pas partie du « Visa Waiver Programme » ont besoin de demander un visa. La procédure de demande de visa varie pour chaque pays. Dans certains pays, vous pouvez le demander par courrier mais, dans la majorité des cas, vous devez demander un entretien auprès d'un consulat ou d'une ambassade américain. Vous aurez probablement besoin de solliciter un rendez-vous pour faire cet entretien.

Si vous détenez un visa permettant des entrées multiples, veuillez vérifier sa validité au-delà de la date de votre arrivée aux Etats-Unis.

## Quand faut-il commencer ?

En règle générale, vous devez demander un visa, c'est-à-dire avoir un entretien, entre six et trois mois avant votre date de départ : c'est-à-dire, entre le 18 décembre 2009 et février 2010. Dans certains pays, il faudra peut-être attendre longtemps avant d'obtenir un rendez-vous. Beaucoup d'ambassades accordent maintenant les dates des entretiens par Internet et vous devez les contacter assez tôt. Dans certains cas, si vous les contactez en juin ou juillet 2009 vous obtiendrez un rendez-vous pour cet entretien à la bonne période, c'est-à-dire entre le 18 décembre 2009 et février 2010.

Les jeunes doivent faire attention de commencer leurs démarches assez tôt. Cela nous permettra de vous aider s'il y en a besoin.

Vous devriez vous informer auprès d'amis, des agences de voyages ou de l'ambassade elle-même concernant le délai. Si vous faites votre demande trop tôt, il se peut que le consul vous dise de revenir six mois plus tard.

## L'entretien

Tout officiel consulaire va supposer que vous vous présentez devant lui dans l'intention de rester aux Etats-Unis. Vous devez démontrer votre intention de revenir dans votre pays. Soyez honnête concernant le but de votre visite ; n'essayez pas de cacher quoi que ce soit.

Le personnel consulaire regardera principalement quatre situations :

1. Compte bancaire – en avez-vous un, et pour quel montant ?
2. Maison – êtes-vous propriétaire de votre logement ?
3. Emploi – apportez la preuve que vous avez un emploi.
4. Famille – avez-vous une famille qui dépend de votre retour ?

## Que dois-je amener avec moi lors de l'entretien ?

- Chaque candidat doit remplir un **formulaire de demande**, Form DS-156. Nous conseillons aux jeunes de remplir également le formulaire DS-157. Vous aurez peut-être besoin de photos.
- Le Conseil Œcuménique Réformé enverra **une lettre d'invitation convenable**. Si vous ne demandez pas une subvention de voyage, cette lettre sera envoyée après le 1<sup>er</sup> juin, si nous avons reçu votre inscription. Si vous demandez une subvention pour le voyage, nous enverrons la lettre après avoir pris une décision concernant la demande de subvention.
- Le Conseil Général d'Unification pour la WCRC sera inscrit comme conférence reconnue par le Département d'Etat des Etats-Unis. Si vous êtes inscrit et avez reçu une lettre d'invitation de notre part, votre nom est mis sur une liste qui est disponible à toutes les ambassades américaines. Des détails nécessaires figureront dans la lettre d'invitation. **Dites bien à l'officiel consulaire que votre nom se trouve sur cette liste.**
- Votre passeport doit être valable pour une période d'au moins six mois après votre date d'entrée aux Etats-Unis. Pour votre sécurité, nous recommandons que votre passeport soit valable jusqu'en janvier 2011. Si la date d'expiration de votre passeport tombe avant cette date, demandez un nouveau passeport maintenant.
- Vous devez présenter **une proposition d'itinéraire**. Cependant, il n'est pas nécessaire d'avoir déjà acheté le billet et nous vous conseillons de **ne pas acheter un billet non**

**remboursable avant d'avoir obtenu le visa.** Beaucoup de billets à bas prix sont non remboursables. Vous devez faire très attention au moment de l'achat.

- Si vous êtes salarié, **amenez une lettre de votre employeur.** Elle devrait préciser que vous avez un emploi et que celui-ci vous est maintenu à votre retour. Si vous êtes étudiant universitaire, essayez d'obtenir ce type de lettre de votre université.
- Si vous êtes marié et avez une famille, amenez avec vous les preuves, comme **des actes de mariage et de naissances.**
- Soyez prêt à expliquer **comment votre voyage sera payé.** Quand le COR et l'ARM offrent une subvention, ils le précisent dans la lettre d'invitation. Si les fonds viennent de votre famille ou de vos amis, vous pouvez le dire en expliquant que vous allez revenir pour leur faire part de ce que vous aurez appris lors de cette conférence.
- Si vous, ou un membre proche de votre famille, êtes déjà parti en voyage et revenu, amenez avec vous **des preuves** de ce fait. Ces déplacements sont peut-être déjà indiqués dans votre passeport.
- Vous voudriez peut-être aussi amener avec vous **un document, comme un relevé de compte,** indiquant l'argent dont vous disposez. Si vous êtes propriétaire, vous pouvez présenter **un titre de propriété.**
- Amenez avec vous **l'argent nécessaire pour l'obtention du visa.**

N'oubliez pas que vous devez convaincre l'officiel que vous allez effectivement revenir dans votre pays à la fin de la rencontre. Ceci sera particulièrement nécessaire pour les jeunes, pour ceux qui n'ont pas beaucoup travaillé ou qui ne sont pas mariés. Soyez prêt à expliquer pourquoi votre Eglise vous a choisi pour participer à cette rencontre, ou pourquoi vous voulez y participer.

Si votre demande de visa est rejetée, ou si vous devez fournir d'autres documents que nous pouvons vous donner, veuillez contacter le Coordinateur du CGU. Nous essayerons de vous aider, tout en sachant que notre influence est limitée.

Richard van Houten  
2050 Breton Rd. SE, Ste 102  
Grand Rapids, MI 49546  
USA

Tél/Fax : +1-616-949-2910  
Email: rvh@recweb.org